

## **2-6 Chef de projet de la cité éducative**

---

### **Les missions**

- Assister le DAASEN, le chef d’Etablissement et l’IEN de circonscription pour la mise en œuvre des projets relatifs à la cité éducative
- Développer les relations avec les partenaires (culturels, sociaux, de santé, etc.)
- Mobiliser les équipes et les partenaires autour des actions et des objectifs définis par le comité de pilotage
- Suivre les projets, en faire des bilans d’étapes et réorienter le cas échéant
- Coordonner les actions engagées par les écoles, le collège, mobiliser les ressources et les partenaires extérieurs.
- Créer et alimenter des supports d’information pour faire connaître la cité éducative et valoriser les divers projets éducatifs.
- Préparer les différentes réunions et en assurer les comptes rendus.
- Evaluer les projets conduits dans le cadre de la cité éducative sur la base d’indicateurs de suivi identifier en amont.
- Faciliter le suivi des bilans financiers des projets portés par la cité éducative.
- Assurer le suivi des conventions

### **Compétences spécifiques**

- Une bonne expérience en éducation prioritaire et des financements en lien avec la politique de la ville.
- Bonne connaissance des fonctionnements de l’Education Nationale et des collectivités.
- Une capacité à travailler en équipe, en pluridisciplinarité, concertation et coopération avec des acteurs multiples
- Des capacités d’organisation de planification et d’anticipation
- Maîtrise des outils bureautiques et numériques
- Bon esprit de synthèse et d’analyse
- Disponibilité

Les missions sont amenées à évoluer au fur et à mesure que le projet de Cité Éducative avancera. Le chef de projet sera une force de proposition auprès du DAASEN, chef de file et du comité de pilotage.

### **3. Modalité de candidature**

Appel à candidature académique.